

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2024-45

En exercice 16

Présents 13

Votants 16

Séance du 18 novembre 2024

Date de la Convocation

5/11/2024

Date de l'affichage

5/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre,  
et le 18 novembre,  
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Tarif occupation du domaine

Public communal

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Jacques BONNIER, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, Christopher HAUBRUGE, Valérie PAROLA, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absents : Marion ATRON (pouvoir à I. ROUCHE), François-Damien GROS (pouvoir à C. HAUBRUGE), Nelly GUICHARD (pouvoir à B. MONNET)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

**FIXE** la redevance d'occupation du domaine public communal de Val-Sonnette à compter de l'année 2024 à 30 euros/ mois.

**DIT** que la facturation interviendra trimestriellement.

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 18 novembre 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

La Maire, MONNET Brigitte